ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFPA

Question écrite n° 24170

Texte de la question

M. Philippe Duron appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes) au regard de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail du 13 juin 1998. Il lui demande quel mandat elle a donné aux dirigeants de cet organisme, dont elle est l'autorité de tutelle, afin de mener des négociations avec ses salariés, de faire le point sur l'évolution de ces négociations, voire de suivre les accords qui auraient été conclus.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) quant à la mise en oeuvre des dispositions de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail. La négociation qui s'est déroulée à partir de juin 1999 a permis l'élaboration d'un accord qui a été signé entre la direction générale et la CFDT en décembre dernier. Cet accord prévoit la création de 520 emplois. Il assure une réduction de 10,25 % du temps de travail et le respect de la durée du travail à 35 heures, que ce soit sur la semaine, le mois ou l'année. Il respecte pleinement le dialogue social : concertation entre les salariés et leur encadrement direct, concertation régionale entre les directeurs régionaux et les délégués syndicaux régionaux, négociation et concertation au niveau national avec les organisations syndicales et plein respect des compétences des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, des délégués du personnel et des comités d'établissement. Il concilie les attentes des salariés et les besoins du service aux bénéficiaires et permet à l'AFPA d'engager l'évolution et la diversification de ses organisations de travail.

Données clés

Auteur : M. Philippe Duron
Circonscription : Calvados (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24170
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 285
Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2596